

## TITRE DE CRÉANCE STRUCTURÉ - EMISSION

**Société Générale (FR)  
Callable Fixed to Floating  
CMS Linked Coupon Note 2030**



## Introduction

- Titre de créance structuré avec droit au remboursement du Capital Initial<sup>(1)(2)(3)</sup> d'une durée d'investissement maximale de 5 ans.
- A l'issue des années 1 à 3, un coupon brut fixe<sup>(4)</sup> de 3% annuel sauf en cas de faillite ou de bail-in (mise en résolution) de l'émetteur.
- A l'issue des années 4 et 5, en l'absence de remboursement anticipé préalable, un coupon brut<sup>(4)</sup> variable égal à 1,1 fois la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans, avec un minimum de 1% sauf en cas de faillite ou d'un défaut de paiement de l'Emetteur. La probabilité d'obtenir un coupon supérieur au minimum de 1% est faible.
- A l'échéance, en l'absence de remboursement anticipé préalable, un droit au remboursement de 100% du Capital Initial<sup>(1)(2)(3)</sup> (hors frais d'entrée de 1%) majoré du dernier coupon brut<sup>(4)</sup> variable sauf en cas de faillite ou en cas de bail-in (mise en résolution) de l'Emetteur imposée par l'autorité de supervision compétente, précisément pour éviter une faillite, ce qui constituerait un risque de perte totale ou partielle de l'investissement.
- Chaque année, à partir de la fin de l'année 3, l'Emetteur peut décider du remboursement anticipé du produit. Vous aurez alors droit au remboursement de 100% du Capital Initial<sup>(1)(2)(3)</sup> (hors frais d'entrée de 1%) et du dernier coupon brut annuel.
- Emetteur : Société Générale [S&P : A avec perspective stable, Moody's : A1 avec perspective stable]<sup>(5)</sup>.
- Le montant total des frais du produit Société Générale (FR) Callable Fixed to Floating CMS Linked Coupon Note 2030, avec une durée d'investissement de 5 ans, est au maximum de 5,50% de la valeur nominale, correspondant à un montant maximum de 55 EUR de la valeur nominale (fixée à 1 000 EUR) et qui tient compte d'un montant minimum total de souscription égal à 1 010 EUR (1 000 EUR de dénomination et 10 EUR de frais d'entrée). Il s'agit de la somme des frais d'entrée de 1%, des frais de structuration de 1,50% maximum et des frais de distribution de 3% maximum. En date du 04/07/2025, les frais d'entrée s'élèvent à 1%, les frais de structuration à 0,48% et les frais de distribution à 3% soit un total de 4,48%<sup>(6)</sup> de la valeur nominale, correspondant à un montant maximum de 44,80 EUR de la valeur nominale (fixée à 1 000 EUR) et qui tient compte d'un montant minimum total de souscription égal à 1 010 EUR (1 000 EUR de dénomination et 10 EUR de frais d'entrée).

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

(1) Veuillez-vous référer à la section « Description du mécanisme » en page 2.

(2) L'investisseur risque de ne pas récupérer (l'entièreté de) son capital en cas de faillite ou de bail-in (mise en résolution) de l'Emetteur.

(3) Le terme « capital initial » utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale d'une coupure, soit 1 000 EUR par titre de créance structuré, hors frais d'entrée de 1%. Le montant de la plus-value est calculé sur la base de cette valeur nominale.

(4) Coupon soumis au précompte mobilier de 30% pour les résidents belges (sauf modification légale).

(5) Ratings au 24/07/2025. Les agences de notation sont susceptibles de modifier ces notations à tout moment. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site : <https://investors.societegenerale.com/en/financial-and-non-financial-information/ratings/credit-ratings>. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'Emetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

(6) Frais applicables en cas de détention du produit jusqu'à l'échéance. Plus de détails sur les frais du produit notamment en cas de revente avant l'échéance sont disponibles en page 10.

# Type d'investissement et description du mécanisme de la formule

Ce produit est un titre de créance structuré (ci-après la (les) « Note(s) »). Il s'adresse aux investisseurs qui souhaitent bénéficier d'un coupon fixe durant les trois premières années et puis qui souhaitent participer à la potentielle différence positive entre le taux long terme EUR CMS à 30 ans et le taux moyen terme EUR CMS à 5 ans. Dans un contexte économique stable ou favorable, une différence positive entre le taux long terme EUR CMS 30 ans et le taux moyen terme EUR CMS 5 ans est habituellement observée.

A l'issue des années 1 à 3, l'investisseur bénéficiera d'un coupon fixe de 3% brut annuel (soit 2,10% net), quel que soit le niveau de cette différence.

Pour les années 4 et 5, en l'absence de remboursement anticipé de la Note, si la différence entre le taux long terme EUR CMS 30 ans et le taux moyen terme EUR CMS 5 ans est supérieure ou égale à 0,909%, un investisseur bénéficierait, d'un coupon brut<sup>(2)(3)</sup> annuel variable lié à 1,1 fois cette différence avec un minimum de 1% brut (soit 0,70% net). Dans le cas contraire, si la

différence entre le taux long terme EUR CMS 30 ans et le taux moyen terme EUR CMS 5 ans est inférieure à 0,909%, un investisseur bénéficierait du coupon minimum.

La probabilité de recevoir un coupon supérieur au coupon minimum de 1% en année 4 ou en année 5 est faible.

La note est initialement émise pour une période maximale de 5 ans. L'émetteur se réserve toutefois le droit, une fois par an, de procéder au remboursement anticipé de la Note à partir de la fin de la troisième année. Il est à noter qu'aucun coupon brut<sup>(2)(3)</sup> annuel ne sera versé après le remboursement anticipé du produit.

Si l'Emetteur décidait de procéder au remboursement anticipé (décision discrétionnaire au gré de l'Emetteur), il le ferait plus probablement en cas d'écart important entre le taux « EUR CMS » à 30 ans et le taux « EUR CMS » à 5 ans (à savoir en cas de coupon brut annuel élevé) et en fonction de l'évolution du taux de financement de l'Emetteur.

**En souscrivant à cette Note, l'investisseur prête de l'argent à l'Emetteur qui s'engage à payer la formule suivante :**

A l'issue des années 1 à 3 : coupons bruts<sup>(2)(3)</sup> fixes

A l'issue des années 1 à 3<sup>(1)</sup>, l'investisseur reçoit un coupon brut<sup>(2)(3)</sup> fixe égal à :

**3% brut annuel (soit 2,10% net).**

A l'issue des années 4 et 5 : coupons bruts<sup>(2)(3)</sup> variables

A l'issue des années 4 et 5<sup>(1)</sup>, sauf en cas de remboursement anticipé, l'investisseur reçoit un coupon brut<sup>(2)(3)</sup> variable égal à :

**1,1 fois la différence entre  
les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans,  
avec un minimum de 1% brut (soit 0,70% net)**

La probabilité de recevoir un coupon supérieur au minimum de 1% à une des dates est faible.

Potentiel remboursement anticipé au gré de l'Emetteur en fin d'année 3 et en fin d'année 4

Chaque année, à partir de l'année 3<sup>(1)</sup>, l'Emetteur peut décider de procéder au remboursement anticipé de ce titre de créance structuré. S'il décide de procéder au remboursement anticipé, le produit est remboursé à 100% du capital (hors frais d'entrée de 1%) et l'investisseur reçoit le dernier coupon brut<sup>(2)(3)</sup> annuel. Si l'Emetteur décidait de procéder au remboursement anticipé (décision discrétionnaire au gré de l'émetteur Société Générale), il le ferait plus probablement en cas d'écart important entre le taux EUR CMS à 30 ans et le taux EUR CMS à 5 ans (à savoir en cas de coupon brut annuel élevé) et en fonction de l'évolution du taux de financement de l'Emetteur. Il est à noter qu'aucun coupon brut<sup>(2)(3)</sup> annuel ne sera versé après le remboursement anticipé du produit.

A l'échéance des 5 ans : droit au remboursement du capital investi<sup>(4)</sup>

A l'échéance des 5 ans, sauf en cas de remboursement anticipé, l'investisseur reçoit :

**100%<sup>(2)</sup> du capital investi  
+  
Le dernier coupon brut variable (cf. ci-dessus)**

(1) Veuillez vous référer à la Fiche Technique en pages 10-11 pour le détail des dates.

(2) L'investisseur risque de ne pas récupérer (l'entièreté de) son capital en cas de faillite ou de bail-in (mise en résolution) de l'Emetteur.

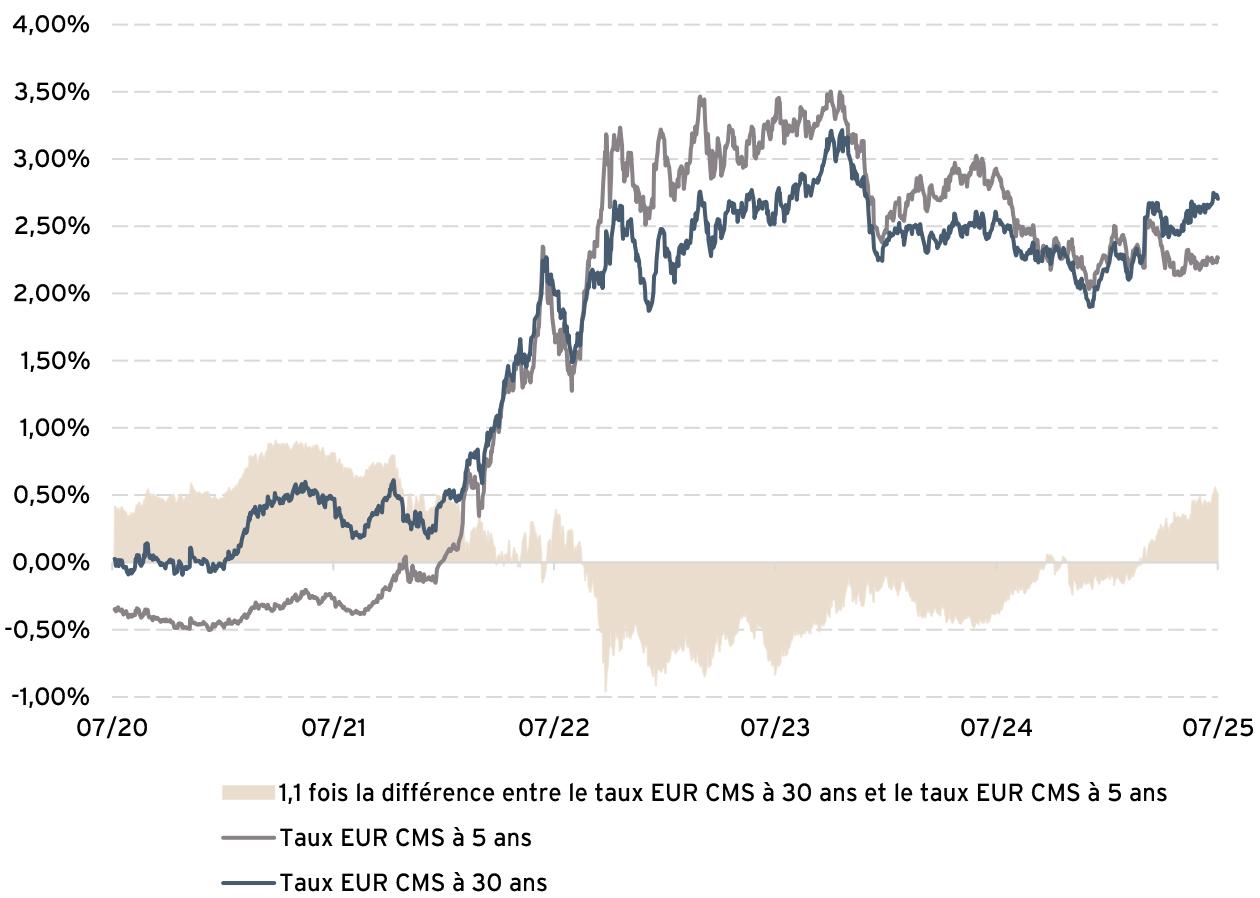
(3) Coupon soumis au précompte mobilier de 30% pour les résidents belges (sous réserve de modification légale).

(4) Hors frais d'entrée de 1%.

# Focus sur les taux EUR CMS

- Le taux CMS (« Constant Maturity Swap » ou taux de swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêts) pour une durée déterminée.
- Les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans sont dès lors les taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en EUR pour les durées de 30 ans et 5 ans.
- A titre informatif, au 04/07/2025, le taux EUR CMS à 30 ans s'élevait à 2,704% et le taux EUR CMS à 5 ans s'élevait à 2,221%. Donc, au 04/07/2025, 1,1 fois la différence entre le taux EUR CMS à 30 ans et le taux EUR CMS à 5 ans était de 0,531%.

**1,1 fois la différence entre le taux EUR CMS à 30 ans et le taux EUR CMS à 5 ans (depuis le 04/07/2020)**



Le dernier taux EUR CMS à 30 ans est disponible sur la page :  
<https://sgi.sgmarkets.com/us/index-details/CMSEUR30Y>

Le dernier taux EUR CMS à 5 ans est disponible sur la page :  
<https://sgi.sgmarkets.com/us/index-details/CMSEUR5Y>

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT OU SE REFÈRENT A DES PERIODES PASSEES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS.  
Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Source : Bloomberg au 04/07/2025

# Scénarios de performance

Les investisseurs sont invités à consulter les scénarios de performance présentés dans le document d'informations clés (disponible sur le site de l'initiateur : [kid.sgmarkets.com](http://kid.sgmarkets.com)). Ces scénarios sont fournis par l'Emetteur (Société Générale) et calculés sur la base d'une méthodologie imposée par la réglementation européenne PRIIPS (Règlement (UE) N°1286/2014). Ces scénarios sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement.

## Illustrations du mécanisme de la formule

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne présagent nullement de résultats futurs et ne constituent en aucun cas une offre commerciale de la part de Nagelmackers.

**En cas de faillite ou en cas de restructuration de l'Emetteur ou du garant imposée par l'autorité de supervision compétente, précisément pour éviter une faillite, ce qui constituerait un risque de perte totale ou partielle de l'investissement, les coupons bruts peuvent être perdus et la récupération du capital sera incertaine. Dans ce cas, le titre de créance structuré pourrait être remboursé à la valeur du marché. Cette valeur du marché dépend de la valeur de recouvrement estimée du titre de créance structuré et peut être de 0% dans le pire des cas.**

### Exemple 1

A l'issue des années 1 à 3, l'investisseur reçoit un coupon brut fixe de 3%. Dans cet exemple l'Emetteur n'a pas choisi de rappeler le produit par anticipation. A l'issue des années 4 et 5, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans est toujours négative. L'investisseur reçoit donc un coupon brut annuel minimum de 1% à l'issue des années 4 et 5.

A l'échéance des 5 ans :

- L'investisseur bénéficie d'un droit au remboursement de **100% du capital investi<sup>(1)</sup>**.
- Ce qui correspond à un rendement actuel annuel<sup>(2)</sup> brut de **2,01%**<sup>(3)</sup> et net de **1,34%**<sup>(4)</sup>.

### Exemple 2

A l'issue des années 1 à 3, l'investisseur reçoit un coupon brut fixe de 3%. Dans cet exemple, l'Emetteur n'a pas choisi de rappeler le produit par anticipation. A l'issue de l'année 4, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans est positive mais inférieure à 0,90%, l'investisseur reçoit un coupon brut égal au minimum de 1%. A l'issue de l'année 5, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans correspond à 1,50%, l'investisseur reçoit un coupon brut variable égal à 1,1 fois 1,50% soit 1,65%.

A l'échéance des 5 ans :

- L'investisseur bénéficie d'un droit au remboursement de **100% du capital investi<sup>(1)</sup>**.
- Ce qui correspond à un rendement actuel annuel<sup>(2)</sup> brut de **2,14%**<sup>(3)</sup> et net de **1,43%**<sup>(4)</sup>.

### Exemple 3

A l'issue des années 1 à 3, l'investisseur reçoit un coupon brut fixe de 3%. A l'issue de l'année 4, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans est égale à 1,40%, l'investisseur reçoit un coupon brut variable égal à 1,1 fois la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans soit 1,1 fois 1,40%, ce qui correspond à 1,54%. De plus, l'Emetteur décide de procéder au remboursement anticipé du produit.

A l'issue du remboursement anticipé en fin d'année 4 :

- L'investisseur reçoit, en plus du coupon brut annuel, **100% du capital investi<sup>(1)</sup>**.
- Ce qui correspond à un rendement actuel annuel<sup>(2)</sup> brut de **2,38%**<sup>(3)</sup> et net de **1,59%**<sup>(4)</sup>.

(1) Hors frais d'entrée de 1%.

(2) Le rendement actuel annuel brut correspond au rendement effectif, exprimé sur une base annuelle, que percevrait un investisseur détenant le titre de créance structuré jusqu'à son terme. Il tient compte des flux futurs perçus, c'est-à-dire des éventuels coupons bruts et du montant remboursé à l'échéance.

(3) Le rendement actuel annuel brut tient uniquement compte des frais d'entrée de 1%.

(4) Le rendement actuel annuel net prend en compte le prélèvement du précompte mobilier de 30% sur le coupon brut et tient compte des frais d'entrée de 1%. Ce calcul se base sur l'hypothèse que l'investisseur est une personne physique résidente en Belgique. (cf. Fiche Technique en pages 10-11).

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Dates d'observation des taux	-	-	-	02/10/2029	02/10/2030
Différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans	-	-	-	-0,22%	-0,19%
1,1fois de la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans	-	-	-	-0,24%	-0,21%
Coupon brut annuel	3,00%	3,00%	3,00%	1,00%	1,00%

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Dates d'observation des taux	-	-	-	02/10/2029	02/10/2030
Différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans	-	-	-	0,30%	1,50%
1,1fois de la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans	-	-	-	0,33%	1,65%
Coupon brut annuel	3,00%	3,00%	3,00%	1,00%	1,65%

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Dates d'observation des taux	-	-	-	02/10/2029	-
Différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans	-	-	-	1,40%	-
1,1fois de la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans	-	-	-	1,54%	-
Coupon brut annuel	3,00%	3,00%	3,00%	1,54%	-

### **Investisseurs potentiels**

Le produit est un titre de créance structuré complexe qui s'adresse aux investisseurs disposant de connaissances suffisantes sur les marchés financiers afin d'être en mesure d'évaluer, au regard de leur situation et de leur horizon de placement, les avantages et les risques associés à cet investissement.

## Indicateur synthétique de risque

L'Indicateur synthétique de risque présenté est fourni par l'Emetteur (Société Générale) et calculé sur la base d'une méthodologie imposée par la réglementation européenne PRIIPS (Règlement (UE) N° 1286/2014).



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de Société Générale de vous payer. Société Générale a classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de Société Générale à vous payer en soit affectée. Vous avez droit à la restitution d'au moins 100% de votre capital (« capital » signifie ici Valeur Nominale et non montant investi). Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et/ou à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires. Toutefois, cette protection contre les aléas de marché ne s'appliquera pas en cas de sortie avant la date d'échéance. Si Société Générale n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

# Documentation juridique

Les « Notes » du produit émises par Société Générale décrites dans le présent document font l'objet de « Final Terms » (Conditions Définitives datées du 11/08/2025 (les « Final Terms »)) disponibles sur [http://prospectus.socgen.com/legaldoc\\_search/FT/XS3085184342](http://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/XS3085184342) dans le cadre du Debt Instruments Issuance Programme daté du 30/05/2025 (complété par le supplément du 02/07/2025 et par tous ses éventuels suppléments à venir), et approuvé par la CSSF le 30/05/2025 qui constitue un prospectus de base au sens du Règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le Règlement Prospectus).

Le Debt Instrument Issuance Programme, daté du 30/05/2025, est disponible sur le site [https://prospectus.socgen.com/program\\_search/](https://prospectus.socgen.com/program_search/) [SG%20SGIS%20Debt%20Instruments%20Issuance%20Programme%2030%20May%202025](#). Le Prospectus de Base a fait l'objet d'une approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg, laquelle approbation a été notifiée à l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA). L'approbation du prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes.

Le Prospectus de Base, le(s) supplément(s) à ce Prospectus, son résumé en français, les Conditions Définitives, le résumé spécifique en langue française de l'émission, et le document

d'informations clés (disponible également sur [kid.sqmarkets.com/public-site/#/priips/kid](http://kid.sqmarkets.com/public-site/#/priips/kid)), sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur [nagelmackers.be/fr/services/investir/obligations-structures](http://nagelmackers.be/fr/services/investir/obligations-structures).

Avant l'acquisition du produit, les investisseurs sont invités à lire l'intégralité des Conditions Définitives, du document d'informations clés, du Prospectus de Base et le(s) supplément(s) à ce Prospectus et à se reporter, en particulier, à la rubrique « Facteurs de Risques » de ce Prospectus. Tout nouveau supplément au programme sera publié sur le site du distributeur. Lors de la survenance d'un événement durant la période de commercialisation qui implique la publication d'un supplément, les investisseurs ayant déjà souscrit à ce produit disposent d'un droit de retrait de trois jours ouvrables dès que le supplément est publié. Le cas échéant, le distributeur aidera ces investisseurs à exercer ce droit, à leur demande : Banque Nagelmackers S.A. informera les investisseurs par voie électronique sauf si ceux-ci ont explicitement refusé ce mode de communication. Dans ce cas, il est recommandé aux investisseurs de consulter régulièrement le site web: [nagelmackers.be/fr/services/investir/obligations-structures](http://nagelmackers.be/fr/services/investir/obligations-structures).

L'Emetteur déclare avoir rendu les clauses abusives incluses dans le prospectus de base passeporté non-applicables via les conditions définitives.

## Principaux risques de Société Générale Callable Fixed to Floating CMS Linked Coupon Note 2030

Un investissement dans le produit peut comporter des avantages, mais aussi certains risques : avant de souscrire aux Notes, chaque investisseur potentiel est invité à lire la Fiche Technique, le KID, le Prospectus de Base et, en particulier, la section « Facteurs de risque », ainsi que les Conditions définitives. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### Risque de crédit

L'investisseur est exposé au risque de crédit de l'Emetteur Société Générale, qui bénéficie d'une notation A selon S&P et A1 selon Moody's. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site : <https://investors.societegenerale.com/en/financial-and-non-financial-information/ratings/credit-ratings>. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'Emetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Si une de ces notations devait baisser pendant la période de commercialisation, les clients de Nagelmackers ayant souscrit à ce produit en seront informés. Si l'Emetteur fait l'objet d'une faillite ou d'un bail-in (mise en résolution) imposée par l'autorité de supervision compétente précisément pour éviter une faillite, ce qui constituerait un risque de perte totale ou partielle de l'investissement, l'investisseur peut perdre la totalité ou une partie de son capital de départ. Une détérioration de la perception du risque de crédit de l'Emetteur peut avoir des répercussions sur le prix du marché du produit. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel peut être grand. Si, dans le cadre des dispositions de la Directive 2014/59/UE en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'Emetteur, elle pourrait décider de prendre des mesures

affectant la valeur des Notes (bail-in<sup>(1)</sup>). Dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et des coupons bruts potentiels, et peut se voir imposer une conversion en actions de capital du montant des créances qu'il possède sur l'établissement financier.

### Risque de liquidité

Ce titre n'est listé sur aucune Bourse. Société Générale a l'intention d'assurer la liquidité de ce produit en se portant acquéreur (fourchette bid/mid de 0,5% correspondant à la moitié de la fourchette achat/vente de 1%) sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance devra les vendre au prix (hors frais de courtage/taxe sur les opérations de Bourse/frais de sortie/impôts éventuels), déterminé par Société Générale en fonction des paramètres du moment (cf. Fiche technique, rubrique « Revente avant l'échéance »).

### Risque de remboursement anticipé en cas de force majeure

En cas de force majeure, qui doit s'entendre uniquement comme un cas d'impossibilité de remboursement insurmontable pour l'Emetteur d'exécuter ses obligations sans que cela ne lui soit imputable et qui rend le maintien du produit définitivement impossible, l'Emetteur pourra notifier les investisseurs du remboursement anticipé des Notes. Le montant remboursé à chaque investisseur correspondra à la valeur de marché du produit, sans frais autres que ceux inévitables pour procéder à ce remboursement anticipé. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le montant remboursé pourra être substantiellement inférieur à la valeur nominale des Notes. Dans le pire des cas, le montant recouvré pourrait être nul. Pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à consulter le Programme d'Emission.

(1) Le bail-in (traduit en français par « Mise en Résolution ») est une restructuration imposée par le régulateur pour éviter la faillite..

## Risque de fluctuation du prix

L'investisseur doit être conscient que le prix du produit peut, pendant la durée de ce produit, être inférieur au montant du capital investi (hors frais). Il peut alors subir une perte en capital en cas de revente avant l'échéance. De plus, il doit veiller à ce que son horizon d'investissement corresponde à la durée d'investissement (5 ans) du produit. Jusqu'à l'échéance, le prix du produit peut être volatile, en raison de l'évolution des paramètres du marché et en particulier de l'évolution des sous-jacents (le taux EUR CMS à 30 ans et le taux EUR CMS à 5 ans), des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit de l'Emetteur. Toutes choses égales par ailleurs, une augmentation des taux entraînera une diminution de la valeur du produit, et inversement.

## Risque de rendement

Investir dans ce produit comporte un risque inhérent au marché boursier. Si, à l'issue des années 4 et 5, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans est inférieure à 0,909%, l'investisseur percevra un coupon brut minimum annuel de 1%. Il recevra également un coupon brut fixe à l'issue des années 1 à 3 et pourra prétendre au remboursement de 100% du capital investi (hors frais), sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Emetteur.

A l'issue des années 3 et 4, en cas de différence élevée entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans, il est probable que le produit soit rappelé par anticipation. Dans ce cas, l'investisseur ne bénéficiera pas des coupons bruts ultérieurs.

## Événements exceptionnels affectant le sous-jacent

En cas d'événement externe, non imputable à l'Emetteur, ayant un impact important sur le sous-jacent et ne permettant pas de procéder à un ajustement en conformité avec les lois et les réglementations applicables, la documentation prévoit (i) un mécanisme de notification au porteur, lui permettant de revendre à tout moment et par anticipation le produit à la valeur de marché face à Société Générale (sans déduction de frais à charge de l'investisseur et tout en tenant compte par ailleurs du remboursement des éventuels frais de structuration payés à l'Emetteur et calculés sur une base *pro rata temporis* par rapport à l'échéance résiduelle du produit) ou (ii) d'être remboursé à l'échéance d'a minima 100% de la valeur nominale du produit sans déduction de frais à charge de l'investisseur (sauf en cas d'exercice de son pouvoir de résolution par l'autorité de résolution compétente, de faillite ou risque de faillite de l'Emetteur), conformément aux dispositions du Programme d'Emission (monétisation). Pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à consulter le Programme d'Emission (pages 18 à 21, 25 à 26, 56, 193 à 194, 203 à 207, 429 à 432, 457).

## Risque relatif à l'inflation

Une hausse de l'inflation entraîne une perte de rendement pour tous les épargnants et les investisseurs. Le risque d'un taux de rendement réel (taux nominal corrigé de l'inflation) négatif est d'autant plus important que l'inflation est élevée.

# Fiche Technique

<b>Nom</b>	Société Générale (FR) Callable Fixed to Floating CMS Linked Coupon Note 2030
<b>Code ISIN</b>	<b>XS3085184342</b>
<b>Type de produit et forme juridique</b>	Titre de créance structuré de droit anglais
<b>Emetteur</b>	Société Générale [S&P : A (stable), Moody's : A1 (stable)]. Ratings au 24/07/2025. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site : <a href="https://investors.societegenerale.com/en/financial-and-non-financial-information/ratings/credit-ratings">https://investors.societegenerale.com/en/financial-and-non-financial-information/ratings/credit-ratings</a> . Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'Emetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Si une de ces notations devait baisser pendant la période de commercialisation, les clients de la Banque Nagelmackers S.A. ayant souscrit à ce produit en seront informés.
<b>Distributeur</b>	Banque Nagelmackers S.A.
<b>Prix d'émission</b>	100% de la Valeur Nominale (soit 1 000 EUR par coupure)
<b>Prix de souscription</b>	1 010 EUR par part (frais d'entrée de 1% inclus)
<b>Frais inclus dans le prix d'émission :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais facturés par l'Emetteur (les frais de structuration) : maximum 1,50% du montant nominal souscrit. Ces frais de structuration sont de 0,48% en date du 04/07/2025.</li> <li>- Autres frais récurrents supportés par l'investisseur, inclus dans le prix d'émission (frais de distribution) : Société Générale versera à la Banque Nagelmackers S.A. une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 0,60% par an du montant des Titres effectivement placés. A titre indicatif, ce montant est de 0,60% par an sur la base des conditions observées au 04/07/2025, soit un total de 3% (0,60% par an fois 5 ans) dans le cadre d'une détention des Titres jusqu'à leur maturité.</li> </ul>	
<b>Frais non inclus dans le prix d'émission :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais d'entrée : 1%.</li> <li>- Frais de sortie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant l'échéance, en cas de revente : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 0,50% correspondant à la moitié de la fourchette achat/vente de 1% (cf. rubrique « Revente avant l'échéance »).</li> <li>○ Taxe sur les opérations de Bourse de 0,12% (cette taxe s'appliquant avec un maximum de 1 300 EUR).</li> <li>○ Frais prélevés par le distributeur en cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance finale : aucun.</li> </ul> </li> <li>• A l'échéance (y compris en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé) : 0%.</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Devise</b>	EUR
<b>Coupure / Montant minimum d'investissement</b>	1 000 EUR
<b>Période de commercialisation</b>	Du 14/08/2025 au 26/09/2025
<b>Date d'émission et de paiement</b>	09/10/2025
<b>Date d'échéance</b>	09/10/2030
<b>Dates d'observation annuelle des valeurs sous-jacentes pour le calcul des coupons</b>	5 jours ouvrés avant les deux dernières dates de paiement des coupons.
<b>Dates de paiement des coupons</b>	1ère année : 09/10/2026 ; 2ème année : 11/10/2027 ; 3ème année : 09/10/2028 ; 4ème année : 09/10/2029 ; 5ème année : 09/10/2030

<b>Date de notification de remboursement anticipé par l'Emetteur</b>	3ème année : 25/09/2028 ; 4ème année : 25/09/2029
<b>Sous-jacents</b>	<p>Les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans.</p> <p>Le dernier taux disponible EUR CMS à 30 ans est disponible sur la page : <a href="https://sgi.sgmarkets.com/us/index-details/CMSEUR30Y">https://sgi.sgmarkets.com/us/index-details/CMSEUR30Y</a></p> <p>Le dernier taux disponible EUR CMS à 5 ans est disponible sur la page : <a href="https://sgi.sgmarkets.com/us/index-details/CMSEUR5Y">https://sgi.sgmarkets.com/us/index-details/CMSEUR5Y</a></p>
<b>Indicateur Synthétique de Risque (SRI)</b>	1 sur une échelle de 7.
<b>Fiscalité belge</b>	<p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement.</p> <p>Applicable au moment de la rédaction de cette brochure (04/07/2025) à un client de détail moyen ayant la qualité de personne physique résident belge sauf modifications légales.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Précompte mobilier : 30%</li> <li>• Taxe sur les opérations boursières : aucune sur le marché primaire et 0,12% sur le marché secondaire (maximum 1 300 EUR).</li> </ul>
<b>Profil d'investisseur</b>	<p>Nagelmackers ne commercialise ce produit qu'aux investisseurs qui disposent d'une bonne compréhension de ses caractéristiques et qui sont notamment en mesure de comprendre les risques qui y sont liés. Nagelmackers devra donc toujours établir, avant toute commercialisation de ce produit, si l'investisseur concerné dispose d'une connaissance suffisante de celui-ci.</p> <p>Lorsque Nagelmackers recommande le produit dans le cadre d'un conseil en investissements, la banque évalue si le produit est adéquat pour l'investisseur concerné. Pour ce faire, les connaissances et expériences de l'investisseur concerné dans le produit ainsi que ses objectifs d'investissement et sa situation financière sont pris en considération. L'investisseur doit notamment avoir un objectif d'investissement d'au moins 5 ans. Le portefeuille mobilier de l'investisseur, après la souscription dans cet investissement complexe, doit correspondre à la composition du profil d'investisseur concerné. Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseurs auprès de votre agence Nagelmackers.</p> <p>En outre, Nagelmackers s'engage à avertir les investisseurs en cas de modification significative du profil de risque du produit. Pour plus d'informations, consulter le site : <a href="https://www.nagelmackers.be/fr/constitution-de-patrimoine/investir">https://www.nagelmackers.be/fr/constitution-de-patrimoine/investir</a></p>
<b>Publication de la valeur du produit</b>	La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Nagelmackers et publiée au minimum une fois par trimestre sur <a href="https://www.nagelmackers.be/fr/cours-et-infos">nagelmackers.be/fr/cours-et-infos</a> .
<b>Revente avant l'échéance</b>	Dans des circonstances normales, Société Générale fournit un prix (hors frais de courtage/taxe sur les opérations de Bourse/frais de sortie/impôts éventuels) indicatif quotidien (fourchette bid/mid de 0,5% correspondant à la moitié de la fourchette achat/vente de 1%, cf. risque de liquidité en page 8) : le règlement sera effectué dans les 2 jours ouvrés suivant le passage d'ordres. Frais de sortie additionnels : cf. rubrique « Frais supportés par l'investisseur ». L'investisseur qui souhaite vendre ses titres avant l'échéance doit le faire au cours acheteur fixé par Société Générale (hors taxe sur les opérations de Bourse et autres taxes), qui dépend des paramètres de marché du moment (voir « le risque de fluctuation du prix »). Cela pourrait conduire à un prix largement inférieur au prix d'émission.
<b>Prestataire de services financiers</b>	Banque Nagelmackers S.A.
<b>Réclamation</b>	<p>En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service Plaintes de Nagelmackers (Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles), via <a href="https://www.nagelmackers.be">https://www.nagelmackers.be</a> ou via <a href="mailto:plaintes@nagelmackers.be">plaintes@nagelmackers.be</a> et ce, dans les délais prévus par les Conditions Bancaires Générales de la banque disponibles dans toutes les agences Nagelmackers et sur <a href="https://www.nagelmackers.be">nagelmackers.be</a>. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II - Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte. 2 - 1000 Bruxelles (<a href="https://www.ombudsfin.be">https://www.ombudsfin.be</a>).</p>

